

- Programme -

18h - Ouverture

Introduction générale,

Claire Marliac MCF-HDR, École de Droit, membre de l'Espace de Réflexion Éthique Régional d'Auvergne

« Démocratie bioéthique : liberté ou contrainte, individuelle ou sociétale ? »

Pr. Jean-Étienne Bazin, Anesthésiste-Réanimateur; Directeur de l'Espace de Réflexion Éthique Régional d'Auvergne

18h20 - Les lois de bioéthique constituent-elles un nouveau type de régulation des relations entre professionnels de santé, l'État et les citoyens ?

Christian Byk, Magistrat, Vice-Président Comité intergouvernemental de bioéthique de l'UNESCO

- par leur double approche : droit des principes et droit des techniques ?

« Applications, permissions, interdictions et silence des lois de bioéthique ; un droit des principes au service de la technique »

Anaïs Gayte, Doctorante en droit privé, École de Droit

« Approche législative et techniques médicales : la contrariété appliquée en bioéthique ? A propos de la qualité chromosomique des embryons et de l'assistance médicale à la procréation »,

Pr. Ph. Vago, Cytogénétique Médicale – CHU Estaing, Histologie Embryologie Cytogénétique – Faculté de Médecine

- par leur caractère «révisable»

Barbara Goncalves, Doctorante en droit public, École de Droit

- par le processus participatif qu'elles promeuvent : la pratique des États-généraux

Caroline Lantero, MCF - École de Droit, Avocate

19h15 - Quelles sont les limites de cette « réorganisation » des rapports sociaux autour de la bio-médecine ?

- un affaiblissement de la loi : absence de lisibilité, exceptions vidant les principes de leur substance?

Barbara Goncalves, Doctorante en droit public, École de Droit

- **Débat ouvert :**

- de nouveaux modes de gouvernance sanitaire- les agences- contredisent l'idée de démocratie sanitaire?

- l'internationalisation des pratiques et l'effectivité limitée des droits nationaux ?

19h30 - L'accès à l'assistance médicale à la procréation des personnes seules ou des couples de même sexe : une étape vers plus de démocratie ou l'illusion de l'autonomie individuelle absolue ?

Dr Laurent Janny, Biologie de la Reproduction : AMP et CECOS ; Pôle Gynécologie Obstétrique et Reproduction humaine, CHU Clermont-Ferrand